

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CEDRE AMBITION

APPEL A CANDIDATURES 2025

Date limite de dépôt des candidatures	13 décembre 2024
---------------------------------------	-------------------------

Modalités de dépôt des candidatures :

Envoyez votre dossier de candidature ainsi que les documents à joindre par email à cedre@maregionsud.fr en précisant dans l'objet « Candidature CEDRE Ambition 2025 »

CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre général de ses Plans climat « Une cop d'avance » et « Gardons une cop d'avance », véritables fils rouges de la politique régionale, la Région a fait le choix de mettre le développement économique au service de la transition écologique, de soutenir l'économie circulaire et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La mise en œuvre d'un véritable « Parcours de la transition écologique des entreprises », entièrement dédié aux très petites et petites et moyennes entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur, a été actée en juin 2020. Elaboré autour d'une gamme complète d'outils d'accompagnement, de financement et de valorisation, ce parcours articule les dispositifs régionaux autour de trois étapes :

- « Les premiers pas de mon entreprise dans la transition écologique » ;
- « La transition écologique, levier de développement de mon entreprise » ;
- « La transition écologique, au cœur de la transformation de mon entreprise vers un modèle d'économie circulaire ».

Le Contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises (CEDRE) constitue l'outil phare de la deuxième phase du Parcours de la transition écologique des entreprises : la transition écologique comme levier de développement économique.

CEDRE a permis d'accompagner près de 300 entreprises dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ambitieuse, impliquant le chef d'entreprise mais également les principales parties-prenantes (salariés, fournisseurs, clients), il a favorisé le développement d'un système coopératif inter-entreprises par la mise en œuvre d'une animation collective.

CEDRE est aujourd'hui un dispositif plébiscité et reconnu par les entreprises et les partenaires régionaux, qui s'inscrit comme un outil complémentaire à haute valeur ajoutée pour les entreprises. Avec une communauté de 300 membres fortement impliqués dans une démarche de responsabilité sociétale et des actions de transition écologique exemplaires, le dispositif a permis une réelle émulation et montée en compétences de l'ensemble de l'écosystème.



CEDRE
Ambition

Rebaptisé « CEDRE Ambition », l'outil est devenu le dispositif emblématique d'une « gamme CEDRE » incluant un dispositif de soutien à l'investissement des entreprises de la communauté CEDRE, « CEDRE Investissement » et étoffée d'une offre de premier niveau « CEDRE Premier pas » pour soutenir le déploiement des premières actions des entreprises n'ayant ni les moyens ni l'ambition de s'engager immédiatement dans un processus aussi structurant que proposé par « CEDRE Ambition ».

OBJECTIFS

CEDRE Ambition vise à accompagner et soutenir dans la durée des entreprises en développement, créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises ambitieuse et s'impliquent dans la transition écologique.

Les principaux enjeux sont de :

- Soutenir la création d'emplois de qualité,
- Favoriser la structuration des entreprises en croissance à travers la responsabilité sociétale des entreprises RSE,
- Accélérer la prise en compte de la transition écologique des entreprises de la région,
- Encourager les dynamiques de coopérations inter-entreprises,
- Favoriser la valorisation et les échanges de bonnes pratiques en matière d'économie circulaire,
- Renforcer la communauté CEDRE.

LES MODALITES DE SOUTIEN

L'entrée dans le dispositif permet aux entreprises de bénéficier :

- D'une analyse de leur projet de développement,
- D'un accompagnement par un expert à la réalisation d'un diagnostic global RSE et l'élaboration d'un plan d'actions de trois ans portant sur la responsabilité sociétale des entreprises RSE et la transition écologique,
- D'un suivi semestriel par l'expert RSE tout au long du parcours avec une orientation vers des dispositifs d'aides adaptés,
- D'une animation collective visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques, la collaboration et coopération entre pairs,
- D'une possible subvention en investissement pour soutenir la mise en oeuvre de leur plan d'actions sur le champ de la transition écologique et/ou de la responsabilité sociétale des entreprises. Les modalités de soutien sont précisées dans le cadre d'intervention « CEDRE investissement - dispositif de soutien à l'investissement des entreprises de la communauté CEDRE »

L'accompagnement proposé est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la base du régime « de minimis ». L'équivalent subvention brute de cette aide indirecte est estimé à 9 500 €.

PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

Le dispositif cible des entreprises en croissance :

- qui souhaitent intégrer de manière structurante la question de la transition écologique et de la responsabilité sociétale des entreprises (au niveau de la production, de l’approvisionnement et/ou de la distribution) qu’elles relèvent ou non d’un secteur lié à la croissance verte ;

et/ou

- qui s’engagent dans un nouveau modèle économique en lien avec l’économie circulaire, notamment l’économie de la fonctionnalité, l’économie collaborative.

CEDRE Ambition s’adresse aux entreprises respectant les critères suivants :

- Très petites entreprises (TPE)/ petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 salariés,
- Ne pas être une filiale d’un groupe ne répondant pas à la condition précédente,
- Siège social ou établissement concerné par l’accompagnement localisé en région Provence-Alpes-Côte d’Azur,
- Porter un projet de développement solide, créateur d’emplois et souhaiter s’engager dans une démarche de performance globale responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ambitieuse, notamment sur le plan environnemental,
- Avoir au moins deux ans d’existence ou présenter au moins un bilan,
- Être éligible au régime « de minimis » (Cumul d’aides < 300 K€ sur les trois dernières années).

Les bureaux d’étude et cabinets conseils dont l’activité consiste à accompagner des organisations dans une démarche globale de RSE, de transition écologique et/ou de développement durable ne sont pas éligibles.

Le dispositif ne s’adresse pas aux entreprises en phase d’amorçage ou de démarrage.

LE PARCOURS « CEDRE AMBITION »

Calendrier CEDRE Ambition 2025

Etape 1 : Appel à candidature	Jusqu’au 13 décembre 2024
Etape 2 : Validation technique des candidatures	Fin mars 2025
Etape 3 : Accompagnement des candidats validés (diagnostics et élaboration d’un plan d’actions)	Avril -Juin 2025 OU Septembre -Novembre 2025
Etape 4 : Présentation des candidats au comité de sélection et de soutien et intégration dans la communauté CEDRE	Juillet 2025, décembre 2025
Etape 5 : Mise en œuvre du plan d’actions pendant 3 ans	2025-2028
Etape 6 : Bilan : année N+3	2028

ETAPE 1 : APPEL A CANDIDATURE

Le dispositif se présente sous la forme d'un appel à candidature visant à sélectionner, accompagner et soutenir annuellement un maximum de 50 entreprises.

Dossier de candidature :

Le candidat présentera un dossier de candidature qui permettra de faire une analyse du projet de développement de l'entreprise, de la capacité du candidat à créer des emplois et de répondre aux critères de sélection précisés ci-dessous.

Le dossier comprendra un descriptif détaillé du projet de développement de l'entreprise, de sa situation économique et financière, des éléments relatifs à son engagement dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises et de transition écologique, ainsi que des éléments permettant de juger de sa motivation.

Il est demandé aux entreprises candidates de s'inscrire en parallèle sur le portail régional de l'économie circulaire www.reseau-prec.org, afin d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire en région et en favorisant les retours d'expérience et synergies entre entreprises responsables.

Les dossiers sont à envoyer par mail à cedre@maregionsud.fr en indiquant dans l'objet « Candidature CEDRE Ambition 2025 »

Date limite de réception des dossiers : 13 décembre 2024 (à 23H59)

Les projets incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas examinés.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour envoyer sa candidature.

ETAPE 2 : VALIDATION TECHNIQUE DES CANDIDATURES

Les projets seront examinés par un comité technique composé de représentants de la Région, des chambres consulaires, et d'autres parties prenantes. Le comité formulera un avis technique pour confirmer la validité technique des candidatures sur la base des critères ci-dessous mentionnés, il pourra éventuellement réorienter les projets vers d'autres dispositifs plus adaptés à la situation de l'entreprise.

Les critères de validation technique porteront sur la solidité du projet de développement et l'intensité de l'engagement RSE et transition écologique présentés au stade de la candidature :

1- Stratégie de développement (note sur 12)

- Modèle économique et financier passé : note sur 3
- Formalisation et cohérence de la stratégie de développement : note sur 3
- Potentiel de création d'emplois : note sur 3
- stratégie de financement : note sur 3

2- Enjeux de l'accompagnement RSE et transition écologique (note sur 12)

- Enjeux territoriaux et filière : note sur 6
- Niveau d'ambition de l'entreprise en RSE et transition écologique : note sur 6

Les entreprises obtenant moins de 6 sur l'un ou l'autre des deux groupes de critères ne pourront être validées techniquement.

Si l'entreprise a déjà participé à d'autres dispositifs d'accompagnement régionaux ou déjà bénéficié de subventions régionales, elle devra expliciter la complémentarité de son projet « CEDRE Ambition » par rapport aux actions déjà menées.

ETAPE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS VALIDES

Les candidats validés techniquement bénéficieront d'un accompagnement visant à réaliser un état des lieux au regard des trois volets de la responsabilité sociétale des entreprises : social, sociétal et environnemental, identifier les domaines d'actions présentant un enjeu pour la croissance de l'entreprise et élaborer un plan d'actions sur trois ans pour améliorer la performance globale de l'activité.

L'impact environnemental de l'activité de l'entreprise fera l'objet d'un diagnostic spécifique et des pistes de progrès seront obligatoirement intégrées dans le plan d'actions RSE.

Accompagnement à la construction d'un plan d'actions RSE et de transition écologique : un expert RSE réalisera, dans un premier temps un état des lieux des pratiques de l'entreprise permettant d'identifier les enjeux, les points forts et les axes d'amélioration. L'expert RSE accompagnera, dans un second temps, l'entrepreneur et son équipe à formaliser une démarche de progrès dans un plan d'actions sur trois ans.

Un travail spécifique sera réalisé sur le volet environnemental afin d'évaluer l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise, identifier les enjeux à moyens termes et déterminer les pistes d'amélioration à mettre en place dans les trois années du parcours pour amener l'entreprise à une véritable transition écologique.

Les entreprises se verront notifier le démarrage de cet accompagnement par arrêté.

Cet accompagnement nécessite une mobilisation importante du chef d'entreprise : a minima 6 jours d'accompagnement par l'expert RSE ainsi que tout le travail interne en découlant sont à intégrer dans cette mobilisation des ressources humaines.

ETAPE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATS AU COMITE DE SELECTION ET DE SOUTIEN ET INTEGRATION DANS LA COMMUNAUTE CEDRE

Les plans d'actions RSE seront présentés devant un Comité de sélection et de soutien (C2S). Ce comité est composé de représentants de la Région, des réseaux d'entreprises, d'experts RSE et de la transition écologique...

Il a pour mission de donner son avis sur le plan d'actions présenté et d'apporter un appui sur les différentes dimensions du projet : développement économique, actions RSE, projet de réduction de son impact environnemental, recherche de financements....

Il pourra également proposer de ne pas intégrer dans la communauté CEDRE les entreprises dont l'accompagnement n'a pas abouti.

L'Assemblée délibérante de la Région vote annuellement la liste des entreprises qui intègrent la communauté CEDRE, sur propositions du C2S.

ETAPE 5 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS - 36 MOIS

Cette étape démarre avec l'approbation par la Région de l'entrée de l'entreprise dans la communauté CEDRE Ambition.

Engagements de l'entreprise lauréate :

- ✓ Impliquer l'ensemble des salariés de l'entreprise dans la démarche,
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'actions tel qu'il a été présenté en comité de sélection et de soutien,
- ✓ Réaliser en fin de parcours, avec l'aide d'un consultant, une évaluation des 3 domaines d'actions prioritaires sur lesquelles elle s'est engagée,
- ✓ Créer deux emplois minimum,
- ✓ Participer à la communauté CEDRE,
- ✓ S'inscrire sur la plateforme www.reseau-prec.org et participer à la diffusion des bonnes pratiques de la RSE et de la transition écologique.

Engagements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui pourra s'appuyer sur des prestataires retenus à cette fin :

- Poursuivre l'accompagnement à la construction et au suivi d'un plan d'actions réalisé par un expert, correspondant à une aide équivalente à 9500€ au titre du régime d'aide de minimis ;
- Organiser une animation collective tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions pour permettre aux entreprises d'échanger sur leurs pratiques, de s'apporter des solutions, de développer la coopération interentreprises ;
- Organiser des ateliers sur des sujets liés au développement économique, à la RSE ou à la transition écologique : économie de la fonctionnalité, écoconception, comptabilité durable ;
- Mettre en œuvre un suivi semestriel pour accompagner l'entreprise tout au long de son projet,
- Proposer des modalités de soutien pour une subvention en investissement qui sont précisées dans le cadre d'intervention « CEDRE investissement » et que les entreprises lauréates de CEDRE Ambition pourront solliciter.

ETAPE 6 : BILAN

A l'issue des trois ans du parcours, l'entreprise, avec l'aide de son consultant RSE, réalisera une évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions RSE et transition écologique, et des recrutements qui auront été réalisés.

Le chef d'entreprise sera invité à partager son expérience lors des sessions d'animation collective.

VALORISATION DES PROJETS RETENUS

La valorisation des résultats issus des projets lauréats devra permettre de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par les partenaires du dispositif.

Les projets retenus pourront faire l'objet de communication lors de colloques, de fiches de valorisation de bonnes pratiques aux niveaux régional et national.

La plateforme www.reseau-precip.org servira de support à la valorisation de ces projets.

Les entreprises ayant intégré la communauté CEDRE sont intégrées dans l'annuaire CEDRE Ambition, qui est mis à jour annuellement.

CONTACTS ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

En cas de doute sur l'éligibilité du projet et pour tous renseignements ou conseils complémentaires relatifs au montage du dossier, il est possible de contacter une des personnes suivantes :

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Cécilia Emiliani : cedre@franceactive-paca.org

**Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Service Entrepreneuriat
Transitions Ecologiques et Numériques (SETEN)**

Hélène BONNOIT et Morgane LESTAEVEL : cedre@maregionsud.fr

ANNEXES

ANNEXE 1 : Dossier de candidature CEDRE Ambition 2025

ANNEXE 2 : Lettre de candidature et attestations